



Bulle d'inFOs

Du 16 au 31 janvier 2025

Au sommaire :

Sur législation	3
- Légion d'honneur.....	3
- Ordre national du mérite	3
- SG adjointe ministères affaires sociales	4
- Tickets restaurants	4
- PSC santé.....	4
- PSC prévoyance.....	4
- Exam pro accès IGS.....	4
- Concours IASS.....	5
- Exam pro accès grade IASS HC.....	5
Au BO Affaires sociales	5
- Convention coopération inter-ARS	5
- 20 ans loi 2005.....	5
- CCP.....	5
Sur PACO	6
- Le Second grand site des ministères sociaux devient le site Simone VEIL	6
- Le Secrétariat général (SG)	9
Actualité syndicale nationale	10
- Frédéric SOUILLOT au ministère des Affaires sociales	10
- Frédéric SOUILLOT dessine les combats de l'année 2025	10

SNPASS FO – Syndicat National des Personnels des Affaires Sociales FORCE OUVRIERE

14 avenue Duquesne 75007 PARIS
Pièce 0340
Tél : 01 40 56 43 77

78-80 rue Olivier de Serres 75015 Paris
Pièce RDC 120

- Le gouvernement échappe à sa première motion de censure.....	10
- PLF 2025.....	11
- PLFSS 2025	11
- Déficit français	11
- Vers une augmentation du temps de travail dans la fonction publique ?	11
- Vers un abandon des deux jours supplémentaires de carence dans la FP ?.....	11
- Report des congés en cas de maladie	14
- Plus de moyens pour le secteur de la santé.....	14
- Taxation des complémentaires santé	14
- Retraite.....	14
- FIPHFP : un bilan de la loi de 2005 et de l'inclusion dans la Fonction publique..	15
- Proches aidants	15
- Encadrement de l'IA.....	15
- Décret sur le renforcement de la qualité dans les micro-crèches	16
- Crèches privées : les revendications de FO enfin entendues	17
- Circulaire RETAILLEAU sur l'immigration	17
- Quelques données chiffrées	17
<i>Notre page facebook</i>	<i>18</i>
<i>Nous rejoindre.....</i>	<i>19</i>

Sur légifrance...

- Légion d'honneur

[Décret du 15 janvier 2025 portant élévation à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur](#), [Décret du 15 janvier 2025 portant élévation aux dignités de grand'croix et de grand officier de la Légion d'honneur](#), [Décret du 15 janvier 2025 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur](#), [Décret du 15 janvier 2025 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre national de la Légion d'honneur](#), [Décret du 15 janvier 2025 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur](#), [Décret du 15 janvier 2025 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur](#) : Parmi les personnes décorées, il y a Olivier DUSSOPT, Amélie OUDEA-CASTERA, Marlène SCHIAPPA, Clément BEAUNE, Mélanie THIERRY, Etienne DAHO, Laurent GERRA, Gil GOUJON, Bixente LIZARAZU...

[Décret du 29 janvier 2025 portant élévation à titre exceptionnel à la dignité de grand officier de l'ordre national de la Légion d'honneur](#), [Décret du 29 janvier 2025 portant élévation à la dignité de grand officier de l'ordre national de la Légion d'honneur](#), [Décret du 29 janvier 2025 portant promotion à titre exceptionnel dans l'ordre national de la Légion d'honneur](#), [Décret du 29 janvier 2025 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur](#), [Décret du 29 janvier 2025 portant promotion et nomination à titre exceptionnel dans l'ordre national de la Légion d'honneur](#), [Décret du 29 janvier 2025 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur](#) : Parmi les personnes décorées, il y a : Jean CASTEX, Tony ESTANGUET, Valérie PECRESSE, Anne HIDALGO, Claude ONESTA...

- Ordre national du mérite

[Décret du 15 janvier 2025 portant élévation aux dignités de grand'croix et de grand officier de l'ordre national du Mérite](#), [Décret du 15 janvier 2025 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre national du Mérite](#), [Décret du 15 janvier 2025 portant promotion et nomination dans l'ordre national du Mérite](#), [Décret du 15 janvier 2025 portant nomination dans l'ordre national du Mérite](#) : Parmi les personnes décorées, il y a Boris CYRULNIK, Sylvie TESTUD, Marie DRUCKER, Audrey FLEUROT...

[Décret du 29 janvier 2025 portant élévation aux dignités de grand'croix et de grand officier de l'ordre national du Mérite](#), [Décret du 29 janvier 2025 portant nomination à titre exceptionnel dans l'ordre national du Mérite](#), [Décret du 29 janvier 2025 portant promotion et nomination dans l'ordre national du Mérite](#), [Décret du 29 janvier 2025 portant nomination](#)

[dans l'ordre national du Mérite](#) : Parmi les personnes décorées, il y a de nombreux commissaires, directeurs généraux...

- SG adjointe ministères affaires sociales

[Décret du 22 janvier 2025 portant nomination de la directrice, secrétaire générale adjointe des ministères chargés des affaires sociales - Mme BARON \(Sophie\)](#) : Mme Sophie BARON est nommée directrice secrétaire générale adjointe des ministères chargés des affaires sociales.

- Tickets restaurants

[LOI n° 2025-56 du 21 janvier 2025 visant à prolonger la dérogation d'usage des titres restaurant pour tout produit alimentaire](#) : Elle prolonge la dérogation de l'utilisation des tickets restaurant pour acheter des produits non directement consommables (huile, pâtes, farine...) jusque fin 2026.

- PSC santé

[Arrêté du 30 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 30 mai 2022 relatif à la protection sociale complémentaire \(PSC\) en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'Etat](#) : Le montant de la participation employeur à la PSC santé est plafonnée à 5€. Le plafond applicable à la cotisation des ayant droit de moins de 21 ans est de 50% de la cotisation d'équilibre. Une ligne est ajoutée dans la catégorie "Aides auditives", l'équipement pour les personnes de moins de 20 ans ou souffrant d'un handicap visuel sans limite d'âge. Sur ce dernier point, il nous semble qu'il y a une erreur et qu'il s'agit plutôt "d'un handicap auditif".

- PSC prévoyance

[Arrêté du 30 décembre 2024 relatif à la protection sociale complémentaire \(PSC\) de prévoyance des agents de la fonction publique de l'Etat](#) : Le montant de la participation de l'employeur à la PSC prévoyance est de 7€.

- Exam pro accès IGS

[Arrêté du 15 janvier 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire](#) : Le nombre de postes offerts est de 1. Les inscriptions sont ouvertes du 20 janvier au 19 février 2025, terme de rigueur. L'épreuve orale unique d'admission aura lieu à Paris à partir du 16 juin 2025.

- Concours IASS

[Arrêté du 16 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 4 décembre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture des concours externe, interne et du 3e concours pour le recrutement d'inspecteurs de l'action sanitaire et sociale](#): La date de clôture des inscriptions est reportée au 19 février 2025, terme de rigueur.

- Exam pro accès grade IASS HC

[Arrêté du 14 janvier 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale](#) : Le nombre de postes offerts est de 25. Les inscriptions sont ouvertes du 6 février au 5 mars 2025, terme de rigueur. L'épreuve orale unique d'admission aura lieu à Paris à partir du 16 juin 2025.

Au BO Affaires sociales

- Convention coopération inter-ARS

Page 56 - [Convention de coopération inter-ARS du 31 décembre 2024 créant le Centre de ressources national d'appui \(CNR\) à la modernisation et aux missions support des agences régionales de santé \(ARS\)](#)

Cette convention a pour objectif de renforcer les modalités de coopération entre les 18 ARS : Après les fonctions supports, cette coopération prendrait la forme de la création d'un centre ressources national (CNR) spécifique à la commande publique des ARS.

- 20 ans loi 2005

Page 73 : [CIRCULAIRE N° CABINET/2025/6 du 9 janvier 2025 relative aux vingt ans de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le 11 février 2025](#)

A l'occasion des 20 ans de la loi du 11 février 2005, la ministre du handicap invite les préfets et directeurs généraux des ARS à organiser des événements pour fêter cette loi.

- CCP

Page 94 : [Arrêté du 20 janvier 2025 portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels relevant des ministères chargés des affaires sociales](#)

Vos représentants FO sont : Alain PLACET (titulaire) et Karima MAHIDA (suppléante)

Sur PACO

- Le Second grand site des ministères sociaux devient le site Simone VEIL



Le 17 janvier 2025, Yannick NEUDER, ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, a lancé les travaux de construction du futur bâtiment des ministères sociaux en posant la 1re pierre sur le site situé à Malakoff en bordure du XIVe arrondissement de Paris. Cet événement s'est effectué en présence des anciennes ministres, Agnès BUZIN et Roselyne BACHELOT présidente du Comité d'histoire des administrations chargées de la santé. Participaient également à la pose de cette première pierre la secrétaire générale des ministères sociaux, Sophie LEBRET et le préfet des Hauts de Seine. Jean-Paul VIGUIER, architecte, concepteur du projet, et Gilles DUPONT, directeur du développement de la société Eiffage Construction Grands Projets, chargé de la mise en œuvre du projet étaient également présents.

Dans les réflexions menées pour donner un nom à ce futur équipement public, il est apparu comme une évidence de le baptiser Simone Veil, personnalité emblématique pour nos ministères à l'occasion du 50^e anniversaire de la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse, jour pour jour. En outre, ce bâtiment devrait être livré en 2027, soit cent ans après la naissance de l'ancienne ministre chargée de la santé et des affaires sociales.

Depuis cinq ans, les ministères chargés des affaires sociales sont engagés dans un projet de grande envergure avec la construction d'un nouveau grand site domanial situé à Malakoff sur l'ancien site de l'Insee.

Après deux ans de procédure de marché public, à laquelle les collectivités locales ont été associées, le marché attribué au Groupement lauréat, mené par la société Eiffage Construction Grands Projets avec le cabinet d'architecture Jean-Paul Viguiier pour la conception, a été notifié en novembre 2022.

Dès cette date, les travaux liés à la déconstruction des anciens bâtiments de l'Insee ont pu démarrer, intégrant une phase complexe de curage, dépollution, désamiantage et déconstruction. La déconstruction complète des anciens locaux de l'Insee s'est achevée fin août 2024.

Lancées dès 2018, plusieurs procédures d'urbanisme et environnementales ont été menées en parallèle, pour obtenir la validation du permis de construire après mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et démarrer la phase de construction du futur bâtiment mi-2024. Deux phases de concertation ont été menées, fin 2021 pour présenter le projet aux riverains et en mars 2023 sur la mise en compatibilité des documents du plan local d'urbanisme. Ces cinq années de procédures ont permis d'aboutir à la publication de deux arrêtés préfectoraux : l'un portant sur l'intérêt général du projet emportant mise en compatibilité du PLU, le 11 juillet 2024 puis le second portant sur l'autorisation du permis de construire pour le futur bâtiment, le 21 août 2024. La publication de ces deux arrêtés a permis de lancer les travaux de construction dès septembre 2024 immédiatement à la suite des travaux de déconstruction.

Evolution et ajustements du projet

Afin de tenir compte des observations émises lors de l'enquête publique qui s'est tenue fin 2023, et notamment celles de la mairie de Malakoff, les ministères sociaux, la Direction de l'immobilier de l'Etat et la Préfecture des Hauts-de-Seine ont fait évoluer le projet. La parcelle sud du site est désormais destinée à être aménagée en jardin paysager au bénéfice des habitants, mais aussi des agents de nos ministères, la ville de Malakoff ayant renoncé à réaliser le groupe scolaire qu'elle souhaitait initialement. Des ajustements des façades et la création d'un accès sud côté Malakoff à destination des agents des ministères ont été approuvés début janvier 2025 par les collectivités dans le cadre d'un accord avec la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Le futur bâtiment de 35 000 m² permettra l'accueil de 1 900 résidents. Les directions actuellement installées provisoirement à TODS (Paris XVème) et à High Line (Montrouge) le rejoindront, à savoir la DGCS, l'IGAS, la DARES, la DREES, la DFAS, la DRH, la DNUM, la DAEI et le CBCM. À terme, les services centraux seront ainsi regroupés sur trois sites domaniaux : l'hôtel du Châtelet, le site historique de l'avenue Duquesne avec un pôle santé, travail-emploi et le futur site Simone Veil à Malakoff, avec la création d'un pôle solidarités, services transversaux.

La prochaine livraison du site Simone VEIL est également l'occasion d'intégrer l'impact du télétravail et des nouveaux modes de communications, pour mettre en place une nouvelle

façon d'aménager le nouvel immeuble. Cette démarche est destinée à libérer des surfaces actuellement sous-occupées, coûteuses en exploitation/ maintenance (fluides, électricité, chauffage, rafraîchissement, mais aussi accueil, gardiennage...) et à réduire notre empreinte écologique.

Projet fédérateur pour les ministères sociaux

Nous sommes donc engagés dans une approche qui vise à promouvoir la flexibilité des espaces en phase avec nos nouveaux modes d'activité en garantissant à tout moment une situation de travail à chacun des agents des services. Ce nouveau site est ainsi l'opportunité de créer un projet fédérateur pour les Ministères sociaux, visant la cohérence des nouveaux aménagements et favorisant la transversalité, en lien avec les enjeux de bien-être au travail. Les réflexions sur l'aménagement intérieur du site Simone Veil sont engagées depuis l'été 2024 en co-construction avec les futurs occupants, pour identifier leurs différents besoins d'ici l'été 2025.

Au-delà d'un simple projet de regroupement de sites permettant de ne plus avoir à payer des loyers immobiliers, ce projet constitue une opportunité d'améliorer les conditions de travail des agents des Ministères sociaux, de maîtriser les dépenses et de contribuer à la transformation écologique de l'État.

En 2027, c'est une nouvelle façon de construire à Malakoff. 100 ans après l'Art Déco de Duquesne et près de 50 ans après le brutalisme de l'ancienne tour INSEE, avec le site Simone VEIL, l'architecte Jean-Paul VIGUIER évoque « *un bâtiment qui se trouve entre deux univers urbains bien distincts, présentant une face métropolitaine vers le périphérique et Paris et une face à vocation plus locale, vers le tissu pavillonnaire malakoffiot avec une volumétrie en gradin ; le bâtiment dialogue aisément avec son voisinage, garantissant l'animation des espaces publics tout autour de la parcelle, intégrant une percée visuelle structurant le parti architectural et le fonctionnement général de l'ensemble immobilier.*



Le travail sur la volumétrie vise également à maximiser la lumière naturelle, tant dans l'environnement autour du projet qu'à l'intérieur de celui-ci, développant une grande variété de terrasses et d'espaces végétalisés, à différents niveaux et à différentes échelles. »

- Le Secrétariat général (SG)

Sophie BARON nommée Directrice, Secrétaire générale adjointe des ministères sociaux



Sophie BARON a été nommée Secrétaire générale adjointe des ministères sociaux lors du conseil des Ministres du 22 janvier 2025.

À ce titre, Sophie BARON sera chargée d'appuyer la Secrétaire générale dans la mise en œuvre des priorités stratégiques des ministères et la coordination des services pour garantir l'efficacité et la modernisation de notre administration au service des citoyens.

Un parcours riche et diversifié au service de l'État

Diplômée de l'École normale supérieure et de Sciences Po Paris, Sophie BARON est ancienne élève de l'École Nationale d'Administration, de la promotion Jean-Jacques Rousseau (2011).

Administratrice de l'État, Sophie BARON dispose d'une expérience solide et diversifiée. Avant de rejoindre le secrétariat général, elle était, jusqu'en septembre dernier, directrice adjointe du cabinet de madame la ministre Catherine Vautrin au ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.

Sophie BARON débute sa carrière comme administratrice civile en 2012 à la direction générale du travail (DGT), en tant qu'adjointe au chef du bureau de la politique et des acteurs de la prévention, puis de cheffe de ce bureau de 2014 à 2016. Elle part ensuite en tant que maître des requêtes au Conseil d'État en service extraordinaire, fonctions qu'elle exerce de 2016 à 2019. Dans ce cadre, elle est notamment, à compter de 2018, rapporteuse au sein de la commission nationale de la déontologie de la fonction publique. En 2020, Sophie Baron réintègre les ministères sociaux et exerce à la DGT en tant qu'adjointe à la sous-directrice des relations individuelles et collectives du travail.

Nommée sous-directrice des politiques sociales à la Direction Générale de Fonction Publique en 2021, elle est notamment chargée de la négociation de trois accords particulièrement structurants dans la fonction publique (télétravail, complémentaire santé obligatoire, prévoyance statutaire et complémentaire).

Elle occupait en 2024 les fonctions de directrice adjointe du cabinet de la ministre du travail, de la santé et des solidarités.

Un rôle clé auprès de la Secrétaire générale

Dans ses nouvelles fonctions, Sophie BARON aura aux côtés de la Secrétaire générale pour mission de renforcer la coordination interservices, de piloter les projets stratégiques du secrétariat général et d'accompagner les grandes réformes et les transformations portées par les ministères sociaux. Son expertise en matière de politiques publiques et de gestion administrative sera un atout précieux pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain au service des politiques de travail et d'emploi, de santé et de solidarités et de nos concitoyens.

Actualité syndicale nationale

- Frédéric SOUILLOT au ministère des Affaires sociales

En amont d'une entrevue avec la ministre du handicap, Frédéric SOUILLOT nous a fait le plaisir de venir déjeuner au ministère avec les camarades de l'Administration Centrale. Merci à lui.



- Frédéric SOUILLOT dessine les combats de l'année 2025

[Le Secrétaire Général réaffirme les résolutions de FO pour l'année à venir : faire aboutir l'abrogation de la réforme des retraites, augmenter les salaires, développer l'emploi et renforcer les services publics.](#) Il revient aussi sur les 80 ans de la Sécurité sociale en octobre prochain. C'est une conquête sociale majeure que Force ouvrière partage tant dans son histoire que dans ses valeurs et qui fait partie de son ADN. Il faut la défendre.

- Le gouvernement échappe à sa première motion de censure

[Judi 16 janvier, le gouvernement de François BAYROU a échappé à sa première motion de censure déposée après sa déclaration de politique générale](#) avec 131 voix contre 288 requises.

- PLF 2025

[Les débats budgétaires sur le projet de loi de finances \(PLF\) pour 2025 ont repris au Sénat le 15 janvier](#), une partie de la gauche a dénoncé un coup de force... [Pour autant, après avoir été adopté au Sénat, le PLF a été adopté en Commission Mixte Paritaire \(CMP\) le 31 janvier](#). Il sera présenté à l'Assemblée nationale le 3 février. [La ministre des Comptes publics, Amélie DE MONTCHALIN, a annoncé le même jour sur TF1](#) qu'il y avait « un effort historique » de plus de 30 milliards d'économies dans le projet de loi de finances.

- PLFSS 2025

[Le 23 janvier, le Sénat a adopté les conclusions de la CMP, considérées comme rejetées par l'Assemblée nationale le 4 décembre après l'adoption de la motion de censure](#). Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) sera examiné en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale, du 3 au 7 février (sauf le 6), où les députés repartiront du texte adopté en première lecture par les sénateurs le 26 novembre puis au Sénat les 17 et 18 février. Le recours au 49.3 n'est pas exclu.

- Déficit français

[Pour le FMI](#), un effort significatif doit être fait en France pour réduire le déficit. Les décisions budgétaires françaises, doivent s'inscrire dans le cadre des règles budgétaires européennes.

- Vers une augmentation du temps de travail dans la fonction publique ?

[La ministre du Travail Catherine VAUTRIN a remis sur la table le 19 janvier dernier la proposition du Sénat d'imposer sept heures de travail supplémentaires par an non rémunérées aux salariés du privé comme aux agents publics](#). Pour autant, [François BAYROU a écarté cette proposition car il estime que « tout travail mérite salaire »](#) (mais elle figure toujours dans l'actuel PLFSS 2025).

- Vers un abandon des deux jours supplémentaires de carence dans la FP ?

[Le Premier ministre a acté l'abandon du projet de passage d'un à trois jours de carence en cas de maladie pour les fonctionnaires](#). C'est entre autres cette mesure stigmatisante qui avait déclenché les mobilisations et grèves de décembre 2024. En revanche, le projet de baisse du montant de leur indemnisation est maintenu. FO Fonction Publique ne considère pas cette annonce comme une avancée : "Ce n'est qu'un simple recul de moins pour les

agents publics, nous n'avons pas gagné de nouveaux droits". [C'est une annonce en trompe l'œil.](#)

ABANDON DES 2 JOURS DE CARENCE SUPPLEMENTAIRES, OUI MAIS...

Le gouvernement BAYROU a décidé d'abandonner l'idée d'ajouter deux jours de carence pour les agents de la Fonction Publique en arrêt maladie, une mesure qui paraît très bien, à première vue, mais en réalité, c'est le gouvernement qui sort gagnant !

En effet, le gouvernement n'a pas abandonné l'idée de diminuer la rémunération de 10% à chaque jour d'arrêt maladie (après un jour de carence) alors qu'actuellement, les agents de la Fonction publique sont rémunérés à 100 % pendant leurs arrêts maladie de moins de trois mois (après un jour de carence).

Inutile d'être fort en maths pour voir que c'est de la carence déguisée qui n'a que pour objectif : une économie d'environ 900 millions d'euros.

C'est la double peine pour les agents qui se retrouvent malades et sanctionnés par une baisse de rémunération.

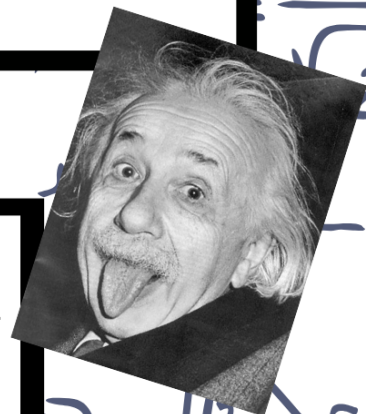
Face à ce mépris, **FORCE-OUVRIERE** répond : ça suffit !

FORCE-OUVRIERE refuse de subir cette politique de destruction.

NON à une indemnisation des arrêts maladie au rabais !

NON à la casse de notre pouvoir d'achat !

OUI à une fonction publique respectée et soutenue !



SNPASS
FO

- Report des congés en cas de maladie

Les dispositions actuelles du droit français ne rendent pas possible le report de congés non pris du fait de la maladie et le versement d'une indemnité compensatrice en fin de relation de travail lorsque ce report n'est pas possible. Suite à l'interpellation d'un député sur ce thème, [le ministère de la Fonction publique annonce qu'un projet de décret accompagné d'une circulaire sont en cours de finalisation pour transposer les règles de report et d'indemnisation issues de la jurisprudence européenne](#), le tout à des fins d'harmonisation et de lisibilité.

- Plus de moyens pour le secteur de la santé

[Le Premier Ministre dit vouloir augmenter l'enveloppe budgétaire allouée à l'hôpital et de donner plus de visibilité aux acteurs de la santé sur leurs moyens.](#)

- Taxation des complémentaires santé

[Dans un communiqué en date du 17 janvier](#), les complémentaires santé s'insurgent contre le projet de taxation dont elles sont l'objet « En 20 ans, la taxation des complémentaires santé a été multipliée par huit. Aujourd'hui, en France, un soda ou un hamburger est moins taxé qu'un contrat de complémentaire santé ! Nous sommes les champions d'Europe ». Cette réaction fait suite à l'annonce du cabinet de la ministre de la santé (le 15 janvier) comme quoi l'État demanderait aux mutuelles de « restituer » à l'État l'augmentation des cotisations qu'elles ont décidé d'appliquer pour 2025.

- Retraite

Dans sa déclaration de politique générale, François BAYROU a chargé la Cour des comptes d'établir un constat sur le financement du système des retraites. Il veut que soient établis des chiffres clairs et objectifs sur le financement des retraites. Par le biais de sa commission exécutive, [FO indiquait se sentir "libre de la quitter la concertation à tout moment, en toute indépendance en fonction du cadre proposé.](#)

[La ministre des Comptes publics, Amélie DE MONTCHALIN a estimé le 15 janvier sur TF1](#) que les partenaires sociaux allaient « arriver » à trouver un terrain d'entente sur la réforme des retraites, éludant toutefois la question de savoir si celle-ci serait soumise au Parlement même en cas de désaccord.

Pour augmenter les moyens de la Sécurité sociale, la ministre du Travail suggère de regarder du côté des retraités les plus favorisés. Pour Astrid PANOSYAN-BOUVET, « le financement de la protection sociale aujourd'hui incombe trop aux entreprises et aux

travailleurs”. [La macroniste propose donc de mettre davantage à contribution les retraités. Elle évoque des chiffres : cette ponction pourrait concerner “40 % des retraités” et toucher ceux qui ont une pension supérieure à 2.000 ou 2.500 euros](#), de façon à rapporter 500, voire 800 millions d'euros. Cette suggestion fait bondir des parlementaires.

[Le 17 janvier, le Premier ministre a réuni les organisations syndicales et patronales pour poser les bases de la concertation](#) : l'occasion pour FO de rappeler ses revendications dont l'abrogation de la réforme de 2023 !

Enfin, le Groupe des 9 (dont fait partie FO), dans un communiqué en date du 23 janvier, s'oppose à la suggestion du président du MEDEF et de celui du COR (Conseil d'Orientation des Retraites) qualifiant l'abattement de 10 % dont bénéficient les retraités « d'aberrant » et « contre-nature » et demandant sa suppression afin de récupérer 4,5 milliards d'euros par an ». Pour eux, il y a confusion entre « l'abattement de 10 % sur les pensions n'est pas une niche fiscale mais une mesure d'équité et de justice » (En PJ)

- FIPHFP : un bilan de la loi de 2005 et de l'inclusion dans la Fonction publique

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) lance son nouveau tour de France en 17 étapes à la clé. [C'est l'occasion de mesurer le chemin parcouru depuis le vote de la loi du 11 février 2005, de présenter les réalisations effectuées sur chaque territoire par les employeurs dans les trois versants de la fonction publique et de réfléchir à la manière dont a évolué la prise en compte des personnes en situation de handicap dans la fonction publique.](#) L'année 2025 est donc particulièrement symbolique car elle marque les vingt ans de la loi du 11 février 2005.

- Proches aidants

[Depuis le 1er janvier 2025, les aidants peuvent désormais bénéficier de l'Allocation Journalière du Proche Aidant \(AJPA\) versée par les CAF \(Caisse d'Allocation Familiale\) s'ils soutiennent jusqu'à quatre personnes au cours de leur carrière](#) contre une auparavant. Le montant revalorisé de cette indemnité est « de 65,80 € par jour, pendant 66 jours par personne aidée, soit au total 264 jours, au cours de sa carrière professionnelle ».

- Encadrement de l'IA

[Le Conseil économique, social et environnemental \(CESE\) poursuit sa réflexion sur l'Intelligence Artificielle \(IA\).](#) Il analyse les problématiques soulevées par l'IA sur le monde du travail et de l'emploi pour présenter un état des lieux documenté. D'ores et déjà, le CESE plaide pour l'encadrement de l'IA dans les services publics. Il préconise de déployer l'IA

uniquement si elle améliore la qualité des services publics et les conditions de travail des agents. L'IA doit par ailleurs respecter les obligations de transparence et d'explicabilité dues aux usagers. [Une journée est d'ailleurs dédiée à ce sujet à la Confédération le 12 février.](#)



- Décret sur le renforcement de la qualité dans les micro-crèches

Un projet de décret visant à renforcer la qualité d'accueil au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) a été soumis pour avis au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) du 3 décembre 2024. En raison de la censure du précédent gouvernement, ce décret n'a pas été publié au JO. FO demande sa publication et rappelle ses revendications : [le renforcement des moyens humains et matériels de la PMI ; un plan de revalorisation des métiers de la petite enfance et une gestion transparente des crèches privées recevant des fonds publics en ce qui concerne la rentabilité de leurs établissements et leur fonctionnement.](#)

- Crèches privées : les revendications de FO enfin entendues

Jeudi 23 janvier 2025, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture la proposition de loi « prenant des mesures d'urgence pour protéger nos enfants accueillis en crèches à but lucratif ». [Cette proposition de loi reprend quelques grandes mesures revendiquées par FO.](#)

- Circulaire RETAILLEAU sur l'immigration

Dans une circulaire adressée aux préfets le 23 janvier, le ministre de l'Intérieur fait de la lutte contre l'immigration irrégulière et le renforcement de l'intégration des étrangers en France l'une des priorités du gouvernement : elle abroge des possibilités de régulation exceptionnelle pour motif familial, économique et étudiant. [FO continue de dénoncer les amalgames et stigmatisations des travailleurs migrants. Pour FO, le respect des droits fondamentaux doit primer.](#)

- Quelques données chiffrées

- Le PIB français a reculé de 0,1 % au quatrième trimestre et progressé de 1,1 % sur 2024 ([INSEE](#) – 30 janvier 2025)
- En décembre 2024, l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages en France a augmenté de 0,2 % sur 1 mois et 1,3% sur un an ([INSEE](#) - 15 janvier 2025)
- Le déficit de l'Etat s'est redressé de 6,4 milliards d'euros par rapport à la dernière prévision de la loi de finances de fin de gestion 2024 (6% au lieu de 6,1%) ([Vœux Eric Lombard](#) – 23 janvier 2025).
- Le taux de chômage est resté stable en novembre dans la zone euro, à 6,3 % de la population active, inchangé depuis août ([Eurostat](#) - 7 janvier 2025).
- 6 255 100 personnes (majoritairement des catégories A) sont inscrites à France Travail au 4^e semestre 2024 soit une hausse de 1,5% sur l'année ([DARES](#) – 27 janvier 2025). [FO déplore que la précarité de l'emploi ne faiblisse pas.](#)
- En 2025, 25% des salariés se sentent en mauvaise santé mentale (chiffre stable par rapport à l'année dernière) ([Qualisocial](#) – 23 janvier 2025).
- François Bayrou annonce que le remboursement des médicaments et consultations n'aura pas lieu. Les dépenses d'assurance maladie seront revues en hausse de 3,3 % en 2025, « sensiblement au-dessus » des 2,8 % prévus ([Discours François Bayrou](#) – 14 janvier 2025)

Notre page facebook

Retrouvez toute notre actualité sur notre page facebook : <https://www.facebook.com/SNPASSFO/>



Des inFOs à la une

À la une

SNPASS FO
5 septembre · 🌐

Retrouvez notre flash inFO concernant l'application des mesures "pouvoir d'achat" :

FAGEFO.FR
[SNPASS FO] Flash inFO – Application des mesures « pouvoi...

SNPASS FO
11 septembre · 🌐

Les négo sur la PSC ont commencé notre ministère depuis jeudi. Dernière groupe de travail le 18 octobre 2023

cat National des Person
et Soci
dération de l'Administr
fédération Générale du

Des actualités quotidiennes

SNPASS FO
24 janvier · 18:03 · 🌐

Frédéric Soulliot - Secrétaire général FO Ouvrière nous a fait le plaisir de déjeuner avec nous en administration centrale avant de s'entretenir avec le ministre du handicap. Merci à lui et vive le SNPASS FO

[Voir les statistiques et les publicités](#) [Booster la publication](#)

Des photos, affiches, fiches thématiques...

Photos

Photos prises par SNPASS FO **Albums**

- Logos et bandeaux 3 éléments
- Infos générales 5 éléments
- Photos de couverture 7 éléments
- Structures SNPASS-FO 6 éléments
- Instances 7 éléments
- Manifestations contre réforme des retraites 2023 19 éléments
- Affiches 11 éléments
- Dessins 19 éléments
- Goodies 8 éléments
- Photos de profil 1 élément

Et de nombreux comptes rendus

SNPASS-FO
France

Publications · Dossiers · Partager · Intégrer · Favoris

- CR PS INIS DE PARIS 19 10 2023
- CR CSA INIS DE HETZ 21 09 23
- COMPTE RENDU CSA INIS DE CHARENTY 23 06
- DÉCLARATION LIMINAIRE CSA INIS DE HETZ 2...

<https://www.calameo.com/accounts/744>

4974

Nous rejoindre...

Vous pouvez adhérer à notre syndicat : le **SNPASS FO**.



Le SNPASS-FO est le Syndicat National des Personnels des Affaires Sanitaires et Sociales.

Il est rattaché à la FAGE-FO (la Fédération de l'Administration Générale de l'Etat), elle-même rattachée à la Confédération FORCE OUVRIERE.

Il représente tous les agents relevant du ministère qu'ils soient :

- en Administration centrale, ARS, DDETS(-PP), DR(I)EETS, INJ, ANSM...
- en activité, en détachement, en disponibilité, en congé parental...

En nous rejoignant, cela vous permet aussi :

- d'avoir accès à l'**AFOC** (une association de défense des consommateurs)
- de consulter **un avocat** spécialisé en droit de la fonction publique d'état
- de connaître vos droits syndicaux et d'**être formés** (via notre Centre de formation des militants syndicaux FO et les Instituts des Sciences Sociales et du Travail)
- d'avoir accès à **MyStore FO** (offres de loisirs et des ventes privées)
- d'être accompagné spécifiquement pour **votre déclaration d'impôt...**

En outre, vous bénéficiez d'**un crédit d'impôt équivalent à 66%** du montant total de votre cotisation syndicale.

Bulletin d'adhésion SNPASS-FO

Nom :

Prénom :

Fonction :

Indice majoré :

Temps de travail (100%, 80%, 50%...) :

Adresse :

Adresse mail :

Tel :

Bulletin à renvoyer à : snpassfo.tresorerie@gmail.com